



## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2021

L'an deux mille vingt et un le premier juin à vingt heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars et des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Magali ARNAL

M. Manuel CABANERO

M. Hervé CLÉMENT

Mme Nathalie FORGEROU

Mme Karine GAILLARD

Mme Edith MARSCHAL

M. Alain FONTAINE

M. Robert HAMON

Mme Virginie VERAN

Absents : MME Pascaline GITZHOFFER, M. Olivier GUEDON.

### Ordre du jour :

Madame le maire ouvre la séance et procède à la lecture du Procès-Verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 27 avril 2021.

Ce Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

### Motion de soutien au lycée Albert Einstein .

Les élus du canton ont été sollicités par le lycée Albert Einstein pour les soutenir dans leur action concernant la diminution de la dotation horaire pour la rentrée 2021.

Motion Proposée au Conseil d'administration du 8 Février 2021

L'ensemble des membres élus au Conseil d'Administration du lycée Albert Einstein dénoncent le volume global de la DHG lequel ne permet pas de répondre aux besoins réels de l'établissement ni de manière quantitative, ni de manière qualitative. -1- En termes de quantité, la DHG diminue de 113 heures (ce qui correspond à la suppression brutale de 6 postes) soit une baisse de 5% qui semble disproportionnée par rapport à la baisse des effectifs évaluée à 57 élèves, soit une baisse de 3,6%, baisse envisagée sur des projections non encore vérifiables. Par exemple, nous comptons à ce jour 9 classes de première générale, pour un total de 297 élèves, et la DHG ne prévoit plus que 288 élèves (sur quelle base ?) répartis sur 8 classes (soit 36 élèves par classe), ce qui supprime toute possibilité d'ajuster les effectifs à moins de passer en sureffectifs. Il en est de même pour les filières technologiques pour lesquelles il est prévu des suppressions de classes. La DHG repose sur un volume d'HSA (de 270,5 heures) soit 12,5% de la dotation globale, situation qui peut être humainement difficilement supportable. -2-Du point de vue qualitatif, des heures disparaissent consacrées jusque-là à l'enseignement du français, des langues vivantes, des arts afin d'honorer les exigences de la DHG. Dans un lycée éloigné, en pleine restructuration, qui vit au quotidien de très fortes inégalités économiques et sociales entre élèves, inégalités qui tendent à s'aggraver avec la crise actuelle, cette dotation appauvrit considérablement l'enseignement au détriment des élèves de milieux sociaux déjà défavorisés. Dans un contexte où les effets du confinement et les effets de l'alternance distanciel /présentiel mériteraient au contraire de disposer d'heures afin d'alléger nos effectifs et de proposer un enseignement plus proche de nos élèves, la DHG nous condamne à des classes surchargées et probablement en sureffectifs. Même si on nous répondra qu'il est possible d'adapter la DHG aux besoins qui s'avèreront nécessaires le moment venu, nous aurons perdu nos enseignants titulaires en Mathématiques, en Espagnol, en Science de l'ingénieur et les postes partagés en Mathématiques, en SVT, en physique-chimie et

en EPS. L'établissement devra alors faire appel à des enseignants extérieurs, probablement contractuels pour les postes à pourvoir. Or notre expérience montre que la situation géographique de l'établissement, peu attractive, rend difficile le recrutement de ces enseignants. En conclusion, cette dotation insuffisante ne peut permettre une répartition satisfaisante. C'est moins la ventilation proposée par notre direction qui est ici mise en cause que les moyens horaires mis à notre disposition, qui ne suffisent pas à organiser correctement les enseignements dans l'intérêt des élèves. Nous ne pouvons pas accepter cette DHG du rectorat. Nous sommes soucieux d'offrir à nos élèves les conditions d'apprentissages décentes et socialement justes qui leur sont dues.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

**APPROUVE** à l'unanimité cette motion de soutien au lycée Albert Einstein

### **Convention avec l'Agence Technique Départementale**

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,

**Vu** le rapport de Madame le Maire relatif à la convention d'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,

Considérant l'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique et financière,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard,

Article 2 : d'approuver le renouvellement de la convention d'adhésion de la commune de Saint-Christol-de-Rodières à l'Agence Technique Départementale du Gard,

Article 3 : d'autoriser Madame Nathalie FORGEROU, Maire de la commune de Saint-Christol-de-Rodières, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

### **Convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune.**

Vu le code des collectivités territoriales

Considérant qu'il est utile de signer une convention de mise à disposition d'un terrain privé avec un propriétaire de la commune

Vu l'exposé de Madame le maire précisant que ce terrain pourra être aménagé pour libérer 6 place de parking,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

**DECIDE** à l'unanimité

**D'autoriser** Madame le maire à signer cette convention d'occupation d'un terrain privé

De fixer l'indemnité annuelle à verser au propriétaire pour un montant de 200 euros

### **Questions diverses :**

- SMEG : Pas de projet de travaux cette année.
- Elections du 20 et 27 juin : Un planning de permanence des élus est établi.
- Nettoyage du lavoir : la date est fixée pour le 3 juillet.
- Toiture du logement communal : Monsieur Hervé CLEMEN et Monsieur Manuel CABANERO vont se charger de cette réparation qui sera effectuée au plus vite
- Carte communale : les élus de la commission urbanisme ont rencontré M. Crouzet, du bureau d'étude CROUZET URBANISME pour échanger sur le projet de la carte communale. Monsieur Crouzet doit avoir envoyé une proposition qui sera étudiée. Nous devons rencontrer deux autres bureaux d'étude.

- Redevance incitative : Une information auprès des habitants va être faite par un prestataire mandaté par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien. Chaque habitant de la commune sera visité par un agent de ce bureau d'étude pour être informer sur le fonctionnement de la redevance incitative. Pour notre commune ces visites devraient avoir lieu en octobre et novembre.
- Panneau Pocket : la CA du Gard Rhodanien propose de prendre en charge le cout d'une application (Panneau Pocket) qui serait mise en disposition des communes pour pouvoir diffuser aux habitants des informations
- Chantier d'utilité social : Le mur de soutènement réalisé par les personnes du chantier d'utilité social est bientôt terminé.

**Clôture du procès-verbal :**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-sept avril 2021 à 22 heures.

Mme ARNAL Magali

M.CABANERO Manuel

M. CLÉMENT Hervé

Mme GAILLARD Karine

Mme Virginie VERAN

M. Alain FONTAINE

M. Robert HAMON

MME Edith MARSCHAL

MME Nathalie FORGEROU